

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de Juin, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 07 juin 2023.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothée LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Sylvie COUSIN, Muriel POLLART, Eugène DELAMBRE, Laurent DHE.

Absents excusés : Daisy LAINE, Laury FLIPPE, Angélique BARBIER

Procurations :

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Angélique BARBIER donne procuration à Catherine GERARD

Secrétaire : Sylvie COUSIN

Début de séance : 20h10

Séance levée à 23h30

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 15 mai 2023

Aucune observation n'est formulée concernant ce compte-rendu.

2) Occupation du trottoir suite aux demandes d'administrés

Madame BARBIER informe que Madame CHANDELIER, habitante du n°1 rue du Moulin, lui a signalé que les automobilistes roulent à toute vitesse sur le trottoir devant son domicile pour se garer plus bas dans la rue. Cette situation est dangereuse car elle a failli, avec ses enfants et à plusieurs reprises, se faire renverser par l'une de ces voitures. Elle demande qu'une solution soit apportée et propose que des pots de fleurs soient installés pour empêcher les automobilistes de rouler sur le trottoir.

Madame BARBIER informe également de la demande de la coiffeuse « Au salon de Mel » qui souhaiterait obtenir l'autorisation de mettre des pots de fleurs devant sa façade pour pouvoir la décorer.

Après avoir pris des renseignements, Madame BARBIER donne lecture de la réglementation :

« Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique mentionnée à [l'article L. 1](#) ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous.

Le titre mentionné à l'alinéa précédent peut être accordé pour occuper ou utiliser une dépendance du domaine privé d'une personne publique par anticipation à l'incorporation de cette dépendance dans le domaine public, lorsque l'occupation ou l'utilisation projetée le justifie.

Dans ce cas, le titre fixe le délai dans lequel l'incorporation doit se produire, lequel ne peut être

supérieur à six mois, et précise le sort de l'autorisation ainsi accordée si l'incorporation ne s'est pas produite au terme de ce délai.

Le trottoir est une dépendance du domaine public qu'est la voirie. »

C'est donc à la commune qu'appartient la décision d'accorder ou non l'installation de pots de fleurs sur le trottoir ou de les y placer elle-même. Madame BARBIER explique qu'il faut respecter une largeur d'1m40 sur le trottoir pour l'accessibilité.

Devant chez Madame CHANDELIER, l'installation de pots de fleurs n'est pas possible car le trottoir n'est pas assez large. Madame LEFEBVRE propose d'installer une barrière. Madame BARBIER pense qu'un plot ou un potelet pourrait également être installé.

Concernant les pots de fleurs qui serviront à décorer les façades, seuls les commerçants pourront être autorisés à en installer après demande auprès de Madame le Maire et à condition que la largeur restante soit d'1,40m minimum. De plus, ces derniers s'engageront à entretenir eux-mêmes ces pots de fleurs.

Monsieur MUCHEMBLED explique son désaccord concernant les lignes jaunes repeintes devant chez Monsieur FERTELLE rue de la Carte. Il pense que si cette démarche est faite pour cet habitant alors elle doit être faite également pour les autres. Madame BARBIER informe de l'insistance de Monsieur FERTELLE et explique que ce dernier était prêt à les repeindre lui-même.

3) Entretien des trottoirs et des caniveaux par les riverains

Madame BARBIER donne lecture d'une réponse du Ministère de l'intérieur concernant le nettoyage des trottoirs *« En vertu de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire exerce la police municipale en vue d'assurer « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », notamment en ce qui concerne « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et les voies publiques, ce qui comprend le nettoiement ». La jurisprudence administrative a reconnu au maire la possibilité de prescrire par arrêté aux riverains de procéder au nettoiement du trottoir situé devant leur habitation. Ainsi, il n'existe pas d'obligation de principe pour les riverains de nettoiement du trottoir situé devant leur habitation. En vertu de ses pouvoirs de police, le maire apprécie, au cas par cas, en fonction des moyens dont dispose la commune, s'il est opportun de faire supporter le nettoiement des trottoirs par les riverains. »*

Madame BARBIER propose donc de prendre un arrêté pour que les habitants entretiennent les trottoirs devant leur domicile (désherber et déneiger).

Madame COUSIN demande comment faire pour les maisons inoccupées ?

Madame HERMANT informe qu'elle nettoie déjà devant chez elle et que la commune doit aussi montrer l'exemple. Madame BARBIER explique que deux agents étaient en arrêt et que du retard a été pris concernant l'entretien des espaces verts. Madame BARBIER a contacté la BRIF afin de désherber la rue Dierville. Cependant, il manque du personnel chez eux également, l'entretien de la rue Dierville est programmé début juillet.

Les conseillers pensent qu'il faudrait tailler certains endroits où c'est dangereux avant cette date.

Madame BARBIER propose de solliciter un autre prestataire.

Madame LEFEBVRE pense qu'il serait judicieux d'installer un miroir devant la sortie du parking du carrefour contact où la visibilité est restreinte à cause du virage.

Les conseillers pensent qu'un arrêté n'est pas la solution à prendre dans un premier temps. Il faudrait simplement rédiger un tract pour inciter les habitants à nettoyer le trottoir devant chez eux et remercier ceux qui le font déjà. Un courrier sera rédigé à l'attention de Monsieur Octave BOURDON où la végétation est importante.

4) Reprise de parcelles appartenant à SIGH

Madame BARBIER informe qu'elle a eu un rendez-vous avec Monsieur LECLUZE de la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH) qui gère les logements sociaux situés 1 rue Dierville, chemin d'Hallingues (partie) et rue de la Linière.

Madame BARBIER explique que SIGH souhaite rétrocéder certaines parcelles à la commune (éléments en couleurs sur le plan ci-dessous).



La partie orangée en bas du plan et située devant les habitations 103A, 103B et 103C rue Dierville pourrait être rétrocédée pour l'euro symbolique à la commune.

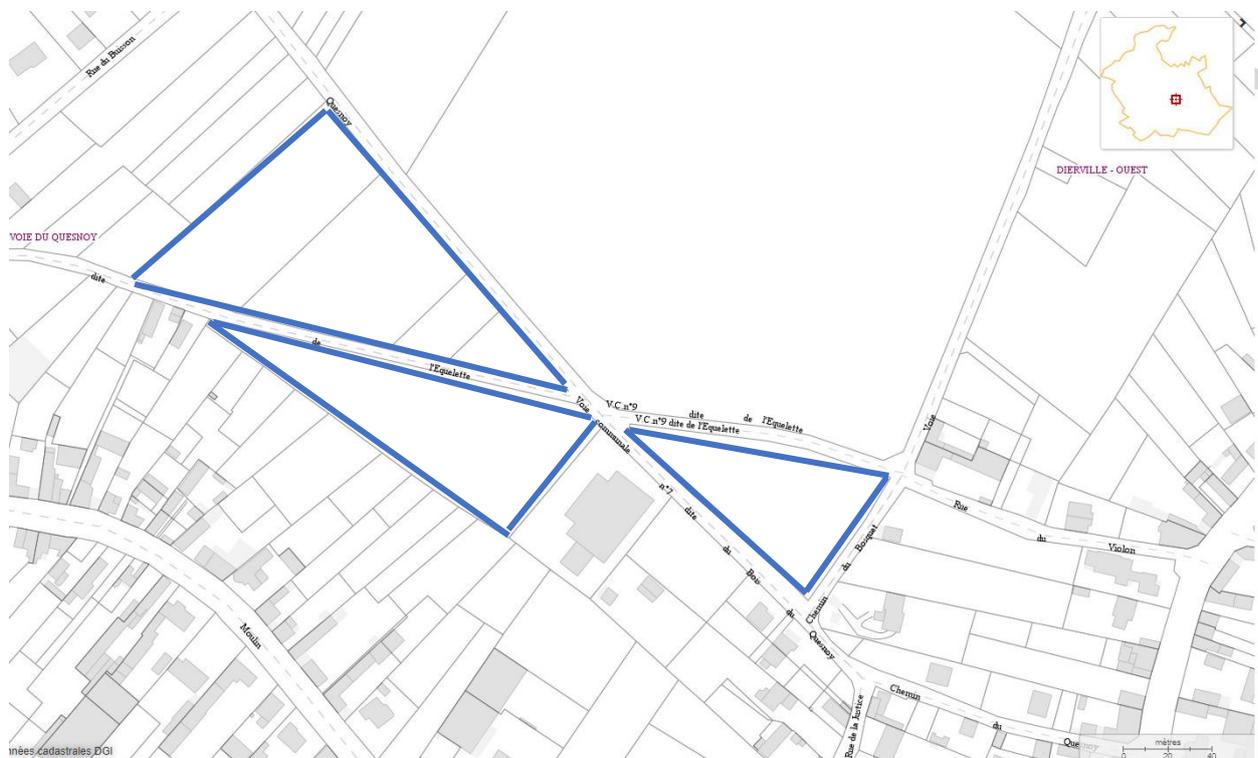
Monsieur DELAMBRE pense que cette rétrocession devrait se faire directement aux propriétaires des trois habitations. Monsieur DHE explique que la commune n'a pas l'obligation de reprendre cette parcelle à SIGH et rejoint Monsieur DELAMBRE pour que la rétrocession se fasse directement auprès des trois habitants. Madame BARBIER informe qu'elle rappellera Monsieur LECLUZE à ce sujet.

Les parties vertes ainsi que la partie orangée situées chemin d'Hallingues et rue de la Linière pourraient également être rétrocédées à la commune pour l'euro symbolique. L'entretien serait donc à la charge de la commune. Actuellement SIGH ne s'occupe pas de cet entretien, ce sont les locataires qui s'en chargent.

La partie en bleue est un terrain de 4 470 m² située en zone agricole depuis la mise en place du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Ce terrain pourrait également être rétrocédé à la commune pour l'euro symbolique avec une clause domaniale en cas de revente dans les 15 ans. Madame BARBIER propose de revendre ou de louer cette parcelle à un agriculteur qui cultive les parcelles avoisinantes. Sinon, voir pour réfléchir à un projet : jardins familiaux, terrain de jeux, ...

Ces demandes de rétrocession avaient déjà été faites par SIGH en 2016, sans suite.

Madame BARBIER informe qu'elle a également rediscuté du permis d'aménager chemin du Quesnoy (parties triangulaires ci-dessous en bleues). La difficulté est de négocier un tarif avantageux avec les propriétaires de ces parcelles.



5) Révision de la taxe d'aménagement pour 2024

Madame BARBIER informe que le taux de la taxe d'aménagement avait été voté en 2022. Il avait été fixé à 1% pour le Hameau d'Essarts et à 2% pour le bourg.

Madame BARBIER explique qu'il convient de délibérer à nouveau avant le 1^{er} juillet 2023 pour une application du taux au 1^{er} janvier 2024. Madame BARBIER donne lecture des nouveautés pour 2024, à savoir :

- Exonération facultative en faveur des constructions et aménagements réalisés sur des terrains pollués réhabilités ou situés dans un secteur d'information sur les sols
- Augmentation progressive de la valeur forfaitaire par emplacements de stationnement servant à la détermination de la taxe lorsque les aires de stationnement ne sont pas comprises dans des construction closes et couvertes
- Majoration de la valeur forfaitaire des piscines et revalorisation annuelle

Madame BARBIER propose de ne pas apporter de changement pour 2024. Tous les conseillers sont d'accord pour maintenir les mêmes taux, aucune modification ne sera apportée par rapport aux nouveautés.

6) Lecture des conseils d'école du mardi 16 mai

Madame GERARD donne lecture du conseil d'école maternelle.

Ecole maternelle de BUCQUOY
Année 2022 / 2023

1. 7 Conseil d'école du 16 mai 2023

Sont excusés : Mme Bonnetat inspecteur de l'éducation nationale

Sont présents : Muriel Nawrocki Directrice de l'école maternelle

Albane Delieusche Enseignante des GS

Odile STHAL enseignante des PS TPS

Mme BARBIER maire de Bucquoy

Mr Lesage maire de ACHIET LE PETIT

Mme Lannoy directrice de l'école primaire

Mme sobeck , Mme Lectez , Me Agez enseignantes en primaire

Les représentants des parents d'élèves nouvellement élus :

Mme Ducrocq sophie Mme LARDIER marine Mme De oliveira Gwenaelle

suppléants Mme DERANCOURT Mme AUDOUIN Mme DELESTRE

Les représentants d'élèves en primaire

1° REMERCIEMENTS

Nous remercions la mairie pour le changement de néons dans la classe de Mme

DELISSCHE , ainsi que la lampe dans le couloir des grands ;

Merci pour les néons dans la classe des moyens ;

Merci pour l'armoire dans les toilettes extérieures pour ranger les produits , ainsi que le changement du toilette adulte ;

Merci pour les porte manteaux dans la classe des petits

2°DEMANDE DE TRAVAUX ET D' EQUIPEMENT

Dans la classe des moyens , un nouveau banc avec dossier;car les enfants tombent en arrière et j'ai donné le banc à la classe des petits

Dans le couloir des grands , et il faudrait deux étagères d'angle pour préparer le matériel ;

Reparer le boîtier alarme classe des petits où il manque un crochet ;

dans la salle de sieste , remplacement des néons , comme dans la classe des grands;Les néons font du bruit ;

réparer la porte de Mme DELISSCHE pour qu'elle se ferme ;

trouver une solution pour les déjections de pigeons sous le préau ;

3° SORTIES ET ACTIONS DANS LES ECOLES

- SORTIE au zoo d'Amiens prévue le Jeudi 8 juin pour la classe des grands et la classe des petits moyens;:visite et ateliers prévus cout du bus 600 euros
- et cout de la visite 332 euros ;
- Sortie à SOUASTRE à la ferme le matin le vendredi 9 juin ;
- Intervention de la compagnie MOMSONG pour un bal pour enfant le jeudi 13 avril dans l'école , sur le theme du carnaval ; cout 400 euros
- PHOTO DE CLASSE le 22 mai par le photographe LEURS.
- DEMANDE DE COURRIER POUR LES PARENTS QUI PEUVENT INSCRIRE LEUR ENFANT à l'école ;

4°Demande de reconduction des interventions en sport ;

Demande pour garder Lucie en intervenante en sport

5)FETE DE L'ECOLE

.

Madame BARBIER informe que le courrier à destination des parents pour l'inscription des enfants a été fait. Les pics anti-pigeons seront installés prochainement.

Madame HERMANT demande si les toilettes extérieures seront refaites pour la rentrée. Madame BARBIER explique qu'il y a une fosse qui doit être vidée au préalable et condamnée. Puis les toilettes devront être reliées au tout à l'égoût. Madame BARBIER peut se rapprocher d'un plombier pour une étude et demander des devis.

Monsieur MUCHEMBLED donne lecture du conseil d'école primaire



Mardi 16 mai 2023

| Présents | Absents | Excusés |
|---|------------|--|
| Mme Barbier, maire de Bucquoy Mr Lesage, maire d'Achiet-le-Petit Mme Lannoy Mme Nawrocki Mme Agez Mme Lectez Mme Sobecki Mme Macqueron Mme Seveste Mme Verhaeghe | Mme Billet | Mme Bonnetat, Inspectrice de l'Education Nationale Mme Boulinguez |

1° Remerciements

Nous remercions la municipalité :

- Pour l'achat de la bibliothèque de la classe de CE2-CM1 et le meuble à casiers de la classe de CP.
- La réfection du local poubelles

2° Demande de travaux et d'équipements

- Frise historique pour la classe de Mme Lectez
Editions RETZ 578-2-7256-4351-9 66€
- Réparation de la porte d'entrée de la classe de Mme Sobecki

3° Bilan des évaluations nationales mi-cp

Les résultats sont satisfaisants pour la majorité des élèves.

2 élèves en grandes difficultés.

4 élèves ont des compétences fragiles en lecture à voix haute et en résolution de problèmes.

4° Soirée et actions

Le parcours du cœur est prévu le jeudi 25 mai. Pique-nique à Achiet-le-petit.
Photos de classe le lundi 22 mai.

5° Demande de reconduction des interventions en sport

Activités sportives : suite à la dissolution de l'association Kréasport, Gaetan Musard n'encadrera plus les séances de sport à compter de la rentrée.

Mme Barbier va recevoir Lucie Tavernier qui devrait prendre la succession.

6° Fête de l'école

Vendredi 16 juin

La kermesse est organisée par l'APEEP. Lors de l'assemblée générale, les membres du bureau ont été élus :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| - Présidente : Mme Verhaeghe | Vice-présidente : Mme Dupriez |
| - Trésorière : Mme Havet | Vice-trésorière : Mme Seveste |
| - Secrétaire : Mme Boulinguez | Vice-secrétaire : Mme Macqueron |

Membres bénévoles : Mme Lardier - Mme Ducrocq-Faugloire - Mme Derancourt -
Mme Audoin - Mme Foulon

Madame BARBIER informe que Madame Lucie TAVERNIER va travailler comme auto-entrepreneur. Elle pourra continuer à intervenir à l'école maternelle le jeudi matin et le vendredi matin. Les enseignantes de l'école maternelle sont d'accord. Par contre pour l'école primaire, ce serait le jeudi matin et le vendredi après-midi mais l'intervenant ne serait pas le même. Les enseignantes de l'école primaire ne veulent pas faire du sport le matin et souhaiteraient le même intervenant sur les deux jours. Madame BARBIER s'est donc rapprochée de 3A pour l'école primaire.

Concernant les tarifs, Madame TAVERNIER demanderait 32€ HT plus le déplacement à 0,60€ du km. 3A propose un tarif à 32€ plus un déplacement forfaitaire de 4,50€

Madame BARBIER explique que chaque intervenant vient avec son matériel.

7) Renouvellement des membres des commissions

Madame BARBIER informe que suite à la démission de conseillers municipaux, il convient de désigner des nouveaux membres pour certaines commissions, à savoir : la commission d'appel d'offres et la commission de contrôle de la liste électorale.

Concernant la commission d'appel d'offres, il faut désigner un titulaire et un suppléant. Madame LEFEBVRE se porte volontaire pour le poste de titulaire et Madame COUSIN pour le poste de suppléant.

Pour la commission de contrôle de la liste électorale, il faut désigner un membre de la liste de Madame BARBIER : Madame COUSIN se porte volontaire.

Tous les conseillers approuvent la désignation de ces nouveaux membres.

8) Festivités juillet

Madame GERARD prend la parole et explique que la brocante est organisée le samedi 1^{er} juillet de 10h à 17h, des animations de rue : « homme-orchestre » et maquillage pour enfant sont prévus ce jour-là. Les routes seront bloquées à partir de 7h30 dans les mêmes rues que d'habitude (Partie de la rue Dierville, de la Carte, d'en Haut et du Moulin) afin de sécuriser l'installation des brocanteurs. Un véhicule sera mis à l'entrée de la rue Saint Amand (vers la rue de la Carte) pour bloquer l'accès. De plus, un engin sera positionné devant chaque entrée de la brocante.

Un apéritif convivial est organisé le dimanche 2 juillet à partir de 12h00 avec jeux gonflables pour les enfants et la possibilité de se restaurer avec la présence d'une pizzeria.

Concernant la fête nationale, le traditionnel jambon grillé sera proposé le jeudi 13 juillet au soir suivi de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice, sans oublier la commémoration au Général Marcot.

9) Divers

- Remise des dictionnaires

Madame BARBIER informe que la remise des dictionnaires prévu initialement le 23 juin a été reportée au 30 juin en raison du concert organisé par Génération Musique à cette même date.

- Travaux vestiaires du stade

Concernant les travaux prévus aux vestiaires du stade, Madame BARBIER informe que les sociétés sont venues signer les contrats. La date d'ouverture de chantier est fixée au 15 juin. Monsieur VIENNE demande que la commission des travaux se réunisse pour étudier le cahier des charges. Monsieur DELAMBRE informe qu'il souhaite rejoindre la commission travaux, sa demande est acceptée. Une réunion sera fixée un samedi matin pour étudier le cahier des charges.

- Eglise

Madame BARBIER informe qu'elle a missionné Qualiconsult pour effectuer un diagnostic de l'installation électrique à l'église suite au problème survenu sur le matériel de sonorisation de la paroisse. Plusieurs dysfonctionnements et/ou manquements ont été constatés. Madame BARBIER explique qu'elle prendra contact avec Monsieur BARRIOL, architecte du patrimoine, qui s'occupe de notre église pour obtenir des conseils.

Monsieur VIENNE demande si l'église est équipée d'un parafoudre ? Madame BARBIER lui confirme que c'est le cas, une vérification est effectuée tous les ans par l'entreprise BODET.

- APEEP

Madame BARBIER informe que l'association de parents d'élèves APEEP a été reprise. Les nouveaux statuts avec de nouveaux membres ont été fournis par la nouvelle présidente Madame VERHAEGHE Anaëlle. Madame BARBIER propose donc de leur attribuer de nouveau une subvention annuelle d'un montant de 300€ pour aider cette association. Tous les conseillers sont d'accord avec cette proposition.

- Formation ONEL du 16/9/23

Madame BARBIER demande qui est intéressé pour participer à la formation ONEL sur le budget le samedi 16 septembre prochain de 9h00 à 14h00 ? Mesdames BARBIER, GERARD et POLLART

ainsi que Messieurs BACRO, DHE et VIENNE souhaitent y participer. Cependant, Mesdames GERARD et POLLART informent qu'elles quitteront la formation à 12h00.

Mesdames COUSIN, HERMANT et LEFEBVRE ainsi que Messieurs DELAMBRE et MUCHEMBLED ne sont pas disponibles pour suivre cette formation.

- Tracteurs

Monsieur DELAMBRE demande si des devis ont été reçus pour le tracteur ? Non, pas à ce jour.

- Fibre

Madame COUSIN demande ce qu'il en est des poteaux implantés pour la fibre chemin de Douchy.

Madame BARBIER informe que la société AXIONE a été contactée par mail mais qu'aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Madame BARBIER explique qu'elle a rencontré le responsable de la société AXIONE lors d'une réunion à Croisette et en a discuté avec lui. Un rendez-vous sera organisé en juin avec Madame DELEAU de la société TEREOS et Madame JOURDIN de la société AXIONE pour trouver une solution avec les agriculteurs qui cultivent les parcelles voisines. Monsieur VANDENBOSSCHE sera également convié.

- Cabinet kinés

Madame BARBIER informe que la signature pour la vente du cabinet de kinésithérapie entre Monsieur et Madame PRUVOST, propriétaires, et la CCSA est prévue le 21 juin prochain. Monsieur LECUBIN, futur repreneur, signera un bail précaire avec la CCSA avant l'achat définitif.

- Chemin de Douchy

Une solution est à apporter concernant les nids de poules au Chemin de Douchy car les cailloux et l'enrobé que les employés de commune déposent ne tiennent pas longtemps. Madame LEFEBVRE propose de mettre du béton.

- Rues d'Hébuterne et du Rossignol

Madame BARBIER informe qu'elle a relancé la société DELAMBRE pour effectuer les travaux dans les rues d'Hébuterne et du Rossignol suite à la signature du devis. Elle est toujours dans l'attente d'une date d'intervention.

- Fibre lycée

Madame BARBIER explique que Monsieur JONARD, chef d'établissement du lycée Saint Joseph demande une traversée de la rue Druet pour que la fibre puisse être installée au nouvel internat. Monsieur DHE informe qu'il n'est pas possible de traverser la route car elle est publique et la fibre demandée par le lycée est « de domaine privé à domaine privé ». Monsieur VIENNE est d'accord avec lui. Ces derniers ne sont pas d'accord pour que ce soit la commune qui prenne en charge cette dépense.

Monsieur BACRO comprend la demande de Monsieur JONARD mais explique qu'en principe, il conviendrait de créer une adresse pour que l'internat bénéficie de la fibre. Madame BARBIER ajoute que Monsieur JONARD ne le souhaite pas car il s'agit du même réseau que le lycée.

Madame BARBIER prendra contact avec la société AXIONE pour demander conseils.

- Cimetière

Monsieur DELAMBRE demande quand débiteront les travaux au cimetière. Madame BARBIER informe qu'elle a pris contact avec la société FINALYS à ce sujet. Les travaux débiteront début juillet pour une durée de deux mois.

Prochaine réunion le lundi 17 juillet à 20h00.